

Charte des acteurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT de l'Orne

TousUnisContreLaHaine

Le Comité Opérationnel de Lutte Contre le Racisme l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT (CORAH) du 17 septembre 2019 a validé un plan d'actions structuré autour de 3 axes : mieux recueillir la parole et accompagner les victimes, développer les outils de contre-discours et valoriser les actions positives des acteurs locaux par la constitution d'un réseau au niveau départemental. La présente charte contribue à la réalisation de ces objectifs.

Elle se veut ouverte à des acteurs avec des statuts, missions et publics multiples. Elle s'appuie sur l'idée selon laquelle la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT est une responsabilité partagée, relevant de l'éducation tout au long de la vie.

Les signataires de la présente charte s'engagent sur des principes communs et sur la réalisation d'actions concrètes :

Des principes et des actions

- 1- respecter de façon stricte et exemplaire le cadre légal de la lutte contre toutes les formes de discriminations*, viser l'égalité réelle et en droits pour toutes et tous ;
- 2- accueillir avec bienveillance et empathie toute personne se présentant comme victime d'acte raciste, antisémite ou LGBTphobe, considérer a priori sa parole comme légitime et sincère ;
- 3- s'inscrire dans une dynamique de réseau départemental, ne pas rester isolé avec ses questionnements et ses problématiques et partager ses ressources et ses réussites ;
- 4- se positionner comme ambassadeur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, traduire les principes par des actes, dans le respect des règles applicables à son contexte d'intervention, et promouvoir cette démarche auprès de ses interlocuteurs ;
- 5- ne laisser aucun acte ou propos raciste, antisémite ou LGBTphobe sans réponse. La nature des réponses peut être variée et adaptée au contexte ;
- 6- accompagner les victimes rencontrées, les orienter si nécessaire vers les structures en mesure de leur venir en aide (associations spécialisées, délégués du défenseur des droits, autorités administratives ou judiciaires...) ;
- 7- étoffer ses arguments et outils de contre discours, notamment par la veille et la formation continue sur ces sujets ;
- 8- mettre en œuvre chaque année au moins une action concrète, proportionnée à ses capacités d'interventions et répondant autant que possible aux axes prioritaires du plan départemental ;
- 9- contribuer dans la limite de ses moyens au suivi, à l'évaluation et au développement de la démarche départementale.
- 10- les signataires de la présente charte autorisent la diffusion par tout moyen de communication de leur engagement à respecter les dispositions listées ci-dessus.

*voir notamment *Clés de compréhension Contre le racisme et l'antisémitisme* aux éditions Dalloz et/ou document/liens annexés à la charte

Signé le :

À :

Par (prénom, nom et fonction) :

Signature (et cachet de la structure le cas échéant) :